

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 28 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr LUCAS Antoine donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick
- Mme BOUCHERAT Nicole donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET et Mme Déolinda DE FREITAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 Représentés : 4 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : définition de l'intérêt communautaire suite prise de compétences - modification
n°2025/01

**DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE SUITE PRISE DE
COMPETENCES - MODIFICATION N°2025/01**

- VU les statuts de la Communauté de communes Entre Dore et Allier ;
- VU la délibération N°02 du Conseil Communautaire en date du 3 juin 2025 relatif à la modification des statuts N°2025-01 portant prise de compétence assainissement collectif ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2025 validant la modification des statuts ;
- Vu les décisions favorables des communes de Bort L'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel Saint Jean D'Heurs
- Vu les décisions défavorables des communes de Bulhon, Culhat, Crevant Laveine, Lempty, Seychalles, Lezoux, Vinzelles
- VU l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire que suite à la loi NOTRe, le IV de l'article L5214-16 du CGCT modifié par la loi précise : « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la CC à la majorité des 2/3 ».

Considérant que l'intérêt communautaire peut être défini sur tout ou partie de territoire intercommunal.

Par conséquent, il convient de définir l'intérêt communautaire de la compétence facultative N°12 assainissement collectif à compter du 1 janvier 2026 sur les communes suivantes :

- Bort L'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel Saint Jean D'Heurs

Après avoir donné lecture de la proposition de définition de l'intérêt communautaire des compétences, Madame la Présidente propose au Conseil communautaire d'approuver les nouvelles modifications apportées.

Cette définition de l'intérêt communautaire s'appliquera aux compétences de la CCEDA à compter de l'arrêté de Monsieur le Préfet modifiant les statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

